

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/04/2026 - 4129 - 2023 B 00928 - 951 396 746 - A & R FINANCES 84

« A & R FINANCES 84 »
Société par actions simplifiée à actionnaire unique
au capital de 11 779 625 €

- : -

Siège social : SAINT ROMAIN EN VIENNOIS (Vaucluse)
1655 Route de Vaison la Romaine
ZA du Bas Flez

- : -

R.C.S. : AVIGNON 951 396 746

- : -

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 30 SEPTEMBRE 2025

=====

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2025

TROISIEME RESOLUTION

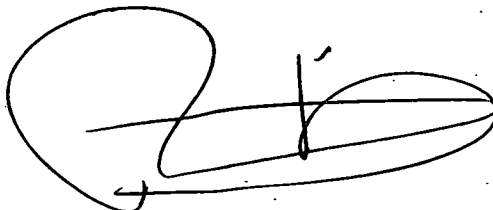
L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025, s'élevant à 464 780,17 €, comme suit :

- Virement au compte « Report à Nouveau »,
par compensation de l'acompte sur dividendes),
soit la somme de

464 780,17 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

LE PRESIDENT,



**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SAS A & R FINANCES 84

**1655 ROUTE DE VAISON LA ROMAINE
84110 SAINT ROMAIN EN VIENNOIS**

SIRET : 95139674600012

**Exercice clos : 31 mars 2025
Assemblée Générale Ordinaire : 30 septembre 2025**

A&R FINANCES 84
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.03.2025

Marc JOLIVET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Gilles DOUROUX
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

18, Boulevard de Belgique
BP 255
42301 ROANNE Cedex
Tél. 04 77 71 67 02

38, rue de Clermont
42130 BOËN-SUR-LIGNON
Tél. 04 77 97 51 05

contact@jdeca.fr
www.jdeca.fr

Aux Associés de la société **A&R FINANCES 84**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A&R FINANCES 84** relatifs à l'exercice clos le 31.03.2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

6

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévu à l'article D441-4 du code de commerce puis en application de l'article L.441-6.1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

JDECA
JOLIVET-DOUROUX
— EXPERTISE COMPTABLE —
CONSEIL - AUDIT

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

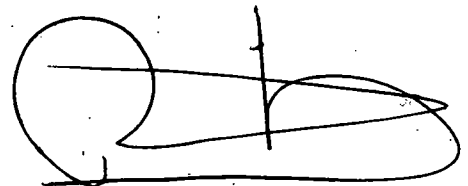
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roanne, le 22 septembre 2025,

Pour JDECA
Commissaire aux comptes

Gilles DOUROUX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Certifié conforme



Désignation de l'entreprise A ET R FINANCES 84 Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise 1655 Route de Vaison la Romaine 84110 ST ROMAIN EN VIENNOIS
Numéro SIRET * 9 5 1 3 9 6 7 4 6 0 0 0 1 2 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 3

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 0 3 2 0 2 5		3 1 0 3 2 0 2 4	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	12 996 750		12 997 748	
Total I (5)		044	048	12 996 750		12 997 748	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	070				
	Autres * (3)	072	074	311 165		391 188	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	4 312		15 992	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	315 478		407 179	
Total général (I+II)		110	112	13 312 228		13 404 927	

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120	11 779 625	11 779 625	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126	23 800		
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	2 192		
Report à nouveau		134	(500 000)		
Résultat de l'exercice		136	464 780	475 992	
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142	11 770 397	12 255 617	
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		156	990 156	1 146 236	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	1 294		
	Fournisseurs et comptes rattachés	169	350 000	196	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	172	200 380	1 880	
	Comptes courants d'associés	173		998	
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	1 541 830	1 149 310	
Total général (I + II + III)		180	13 312 228	13 404 927	

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	824 342
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	998	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Crepid Quadra

42300 ROANN
SURT 407 180 728 00013 - APE 69707

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 14

Désignation de l'entreprise : A ET R FINANCES 84

31/03/2025

Détail des réintégrations diverses

QP DE FRAIS ET CHARGES MERE-FILLE		
		24 994
Total des réintégrations diverses	330	24 994

Détail des déductions diverses

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **A ET R FINANCES 84**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	12 997 748	482		484	998	486	12 996 750	12 996 750
TOTAL		490	12 997 748	492		494	998	496	12 996 750	12 996 750
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	TITRES DE PARTICIP									
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,5 % ⑦	0 % ⑧		
1	998		998	998						
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	998	580	582	998	584	998	586	998	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583	594	
TOTAL						596		585	597	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A ET R FINANCES 84

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860	10 101
		Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	10 101

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

JDECA
LIVET - DOUROY
10, boulevard de Belgique
397 42300 ROANNE
SIRET 402 160 729 00012 ADE 40272

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

« A & R FINANCES 84 »
Société par actions simplifiée à actionnaire unique
au capital de 11 779 625 €

- : -

Siège social : SAINT ROMAIN EN VIENNOIS (Vaucluse)
1655 Route de Vaison la Romaine
ZA du Bas Flez

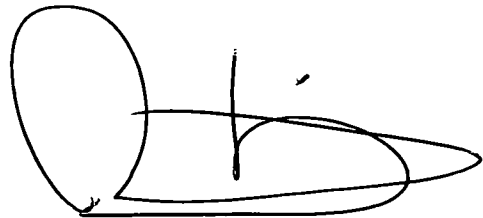
- : -

R.C.S. : AVIGNON 951 396 746

- : -

COMPTES CLOS LE 31 MARS 2025

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke, ending in a long, sweeping tail.

Désignation de l'entreprise A ET R FINANCES 84Néant ☐ *Adresse de l'entreprise 1655 Route de Vaison la Romaine 84110 ST ROMAIN EN VIENNOISNuméro SIRET * 9 5 1 3 9 6 7 4 6 0 0 0 1 2 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 3

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 3 2 0 2 5	3 1 0 3 2 0 2 4
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	12 996 750	12 997 748
Total I (5)		044	048	12 996 750	12 997 748
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	311 165	391 188
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	4 312	15 992
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	315 478	407 179
Total général (I+II)		110	112	13 312 228	13 404 927
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		11 779 625	11 779 625
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		23 800	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		2 192	
	Report à nouveau	134		(500 000)	
	Résultat de l'exercice	136		464 780	475 992
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		11 770 397	12 255 617
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		990 156	1 146 236
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		1 294	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169		350 000	196
	Comptes courants d'associés	173		200 380	1 880
	Autres dettes	175			998
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		1 541 830	1 149 310
	Total général (I + II + III)	180		13 312 228	13 404 927
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	824 342
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	998

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise A ET R FINANCES 84

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 0 3 2 0 2 5Néant
Exercice N-1 clos le
13 1 0 3 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209	
Production vendue	biens	215	
	services *	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			

210		
214		
218		
222		
224		
226		
230		
232		

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises) *			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	
Rémunérations du personnel *			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255	
Dotations aux provisions			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
Total des charges d'exploitation (II)			

234		
236		
238		
240		
242	2 681	4 175
244		
250		
252		
254		
256		
262	369	
264	3 050	4 175

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)		
Produits exceptionnels	(IV)		
Charges financières	(V)		
Charges exceptionnelles	(VI)		
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		

270	(3 050)	(4 175)
280	513 846	508 319
290	998	
294	46 016	27 956
300	998	
306		196

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		
---------------------	--	--	--

310	464 780	475 992
312	464 780	314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles *			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			
Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			

316		
318		
322		
324		
330	24 994	
251		
998		
999		

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		
(FRR) France Rurales Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		
Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			

997		
342		
350		499 875

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		

352		354 10 101
356		
360		

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

--	--	--

370		372 10 101
-----	--	------------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/03/2025

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Informations significatives

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	12 997 748		998	12 996 750
TOTAL GENERAL	12 997 748		998	12 996 750

Etat des amortissements

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -
(Art. 832-9)

État des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	299 665	299 665	
Débiteurs divers	11 500	11 500	
TOTAL	311 165	311 165	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -
(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 065	3 065		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	987 091	162 749	725 573	98 769
Fournisseurs et comptes rattachés	1 294	1 294		
Groupe et associés	550 380	550 380		
TOTAL	1 541 830	717 488	725 573	98 769
Emprunts remboursés en cours d'exercice	155 597			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Le 15/07/2025
ALLOIX ROMAIN Président